

Sujet :

Marchandisation de nos vies ? Surveillance généralisée ? Linky et autres objets connectés

De plus en plus, nous sommes obligés de nous connecter, et de passer par des plateformes internet pour gérer de plus en plus d'aspects de notre vie quotidienne (impôts, salaires, emploi, logement, santé, achats, consommations d'électricité, etc, etc ...). Cela devient incontournable au détriment des relations humaines et de l'humain en général. Nous avons ce sentiment d'être forcé à entrer dans un cadre, et de devenir des pions, guidés par des machines et des protocoles qui nous échappent.

Les compteurs « intelligents » (linky pour l'électricité, gaspart pour le gaz et l'équivalent pour l'eau) combinés avec les objets connectés (téléphones, ordinateurs, tablettes, mais aussi dans le futur, tout objets du quotidien, de la brosse à dent au robots mixeur, frigo, etc) viennent parachever le projet d'une société connectée qui nous est imposé à notre insu.

Que font ces compteurs intelligents ? Prenons le cas du Linky :

Un Courant Porteur de Ligne (CPL) est pulsé sur le réseau électrique qui circule dans nos maisons. C'est un courant à haute fréquence (de 35 à 90 Kilo hertz _ 1 khertz = 1000 hertz) qui se superpose au courant de 50 hertz prévu pour nos installations. Ce CPL provoque des dysfonctionnements des appareils électroménagers qui ne sont pas prévus pour les hautes fréquences, par ailleurs, c'est un courant rayonnant car les câbles ne sont pas prévus pour et donc ne sont pas blindés. Ce courant rayonnant peut aggraver les symptômes des personnes ElectroHyperSensibles.

Ce CPL permet au fournisseur (Enedis) le relevé de données personnelles d'ordre privé comme :
-nos habitudes de vie (heures du lever, coucher, douches, usage de l'ordinateur, etc)
-Absences, plus de personnes que d'habitude présentes dans le domicile, etc

Il existe des filtres (payants, et chers s'ils sont de bonne qualité) qui vont diminuer le rayonnement du CPL. Cependant, ces filtres n'empêchent pas le relevé des données personnelles.

Par ailleurs, une fois équipé du compteur Linky, le client peut refuser, sur son compte internet Linky, le relevé des données personnelles en cochant une case. Cependant, comment fait-il pour contrôler le respect de son choix ? Un certain nombre de personnes ne sont aujourd'hui pas connecté à internet, comment font-ils pour cocher la case ? Le CPL continue quoiqu'il en soit de circuler dans les câbles électriques de la maison équipée.

Les objets connectés du quotidien qui apparaissent sur le marché vont pouvoir communiquer avec le compteur grâce à un ERL (Emetteur Radio Linky) qui sera proposé ultérieurement au client. Ce compteur est piratable donc les données le sont aussi potentiellement.

Big Data :

Enedis devient un fournisseur de données personnelles qu'il revend à des entreprises privées commerciales qui peuvent ainsi « cibler » leur clientèle de manière de plus en plus « intelligente » et précise.

Enedis devient donc un acteur majeur du BIG DATA et non plus un fournisseur d'électricité. Le Big Data étant le marché de captation et de revente de données personnelles qui représente des sommes d'argent colossales. Ce marché est un des enjeux financier à venir dépasse beaucoup de marchés actuels. D'autres acteurs comme Google, Facebook, etc se tournent aujourd'hui massivement vers ce marché.

Derrière le marché du Big Data, on peut se poser la question d'une surveillance généralisée. Nous sommes déjà dans un contexte de surveillance généralisée : par exemple présence de plus en plus grande de caméras de surveillance dans l'espace public et sur les routes. Mais aussi fichage

généralisé (croisement des différents fichiers et relevé de nos données). Le Big Data vient renforcer et étendre cette transformation sociale de fait et sur laquelle nous ne sommes ni informés correctement, ni consultés.

Ce qu'il faut savoir :

De part une loi votée en 2015 sur la transition énergétique, Enedis est en charge du déploiement des compteurs Linky dans les années à venir, à échéance 2021, (pour 80 % des habitations équipées.) Récemment, les Conditions Générales de Vente d'Enedis ont changé pour tous les utilisateurs : les accepter, signifie accepter le compteur Linky.

Face à cette situation, que pouvons nous faire :

- S'informer correctement et vous faire une opinion. Site internet : stop linky drome ou stop linky france
- Rejoindre un collectif : stoplinkygrandiois@mailo.com (il y en a d'autres, en fonction de votre lieu de résidence)
- Agir :
Vous pouvez participer aux réunions d'information organisées par les collectifs sur la drome.
Une réunion est en cours d'organisation sur Luc en Diois
En parler autour de vous.
Décider de manière éclairée